



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Lundi 9 avril 2018

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 40
Nombre de votants : 51

Date de convocation :
30 mars 2018

L'an deux mille dix-huit le neuf avril à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	Mme Marielle DEPORT
M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCQ	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN
M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT
M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL	M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD
Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL	M. Dominique PELHATE
Mme Claudine DESMET	Mme Virginie LEFFRAY	Mme Stéphanie GUERRY	M. Hervé DIOT
Mme Laurence VILLENAVE	M. Bruno VETTIER	M. Bertrand TANGUILLE	M. Michel RENAUDIN
M. Georges GUYARD	Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	Mme Marie-Françoise ROGER
M. Erwan PITOIS	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Dominique KACZMAREK	Mme JAOUANNET Evelyne
M. Vincent BOUTEMY			

<u>Absents :</u>	M. Jean-Pierre PETERMANN absent qui donne pouvoir à M. Vincent CROCQ
Mme Isabelle PLANTIN absente qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU absente qui donne pouvoir à M. Thierry SCHUFFENECKER
Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE	M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER
Mme Marie-Odile BOIVIN absente sans pouvoir	M. Dominique DURAND absent sans pouvoir
Mme Sophie BRÉAL absente qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Olivier MARAIS absent qui donne pouvoir à Mme Stéphanie GUERRY
M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir	Mme Séverine MAYEUX absente qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES
M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir	M. René LOIZANCE absent qui donne pouvoir à M. Bertrand TANGUILLE
M. Jean-Claude MADIOT absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL	M. Jean-François PROVOST absent qui donne pouvoir à Mme Sandrine PERRIER
Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir	Mme KUROWSKA Carine absente sans pouvoir

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Vincent CROCQ

MINUTE DE SILENCE EN HOMMAGE AU COLONEL ARNAUD BELTRAME

INTERVENTIONS – INFORMATIONS :

Véronique BOUCHET-CLÉMENT : Présentation de l'opération « Croque Ton Lycée » : grande chasse aux œufs en chocolat organisée le 21 avril 2018 à 11h pour soutenir la candidature de la ville de Châteaugiron pour le lycée, appel aux bénévoles pour la mise en place et l'organisation de la manifestation.

Thierry SCHUFFENECKER : Présentation du projet d'extension de la salle de la Gironde. Les travaux devraient débuter en fin d'année 2018.

Thierry Schuffenecker fait part des remerciements du Président de l'USC Générale pour l'attribution des subventions.

Yves RENAULT : Exposition en cours de Marc Georgeault, « Insect'Inside » jusqu'au 16/06.

Joseph MÉNARD : Ouverture de la médiathèque depuis le 19 mars et inauguration le 14 avril à 10h30. Ouverture et animation pour le grand public l'après-midi

Philippe LANGLOIS : confirmation du DASEN, avis favorable à la demande de dérogation pour le retour à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018/2019, pour 3 ans.

Véronique BOUCHET-CLÉMENT : bilan positif des élections du Conseil Municipal des Jeunes de Châteaugiron les 5 et 6 avril derniers, l'assemblée plénière se tiendra samedi 14 avril à 9h30 Les jeunes élus seront présents au Conseil municipal du 14 mai.

INFORMATIONS DU MAIRE :

Commune :

PACS	CNI	PASSEPORTS
<u>En Mars 2018</u>		
Châteaugiron : 0 Ossé : 0 Saint-Aubin du Pavail : 0	231 pour mars 2018	170 pour mars 2018

Travaux voirie :

- Des travaux de reconstruction de l'éclairage public dans les lotissements de Ossé vont débuter lundi pour une durée de 6 à 8 semaines. Il n'y a pas de contrainte particulière de circulation.
- Les travaux réalisés par ENEDIS pour l'enfouissement de la ligne à haute tension qui traverse le bourg de Ossé, de la route des Touches jusqu'à la rue du Stade sont en cours. La fin des travaux est estimée à début juillet.
- Concernant les travaux de la dernière tranche de l'avenue de Piré, la circulation est interdite entre le carrefour rue Alexis Garnier et la rue de Ossé. Le reste du boulevard du château reste en circulation en double sens.
- Des travaux d'égouttage et de taille sur la commune sont en finition.
- Les travaux d'extension de la gendarmerie nécessitent une mise en sens unique de la rue de l'Orangerie pendant toute la durée des travaux, soit un an minimum.

Travaux bâtiments :

- Concernant les travaux des locaux au stade de football, les élévations seront terminées dans une dizaine de jours.
- L'appel d'offres pour la construction de préaux et la réfection des cours de l'école La Pince Guerrière est terminé. L'analyse des offres est en cours.
- Les vérifications périodiques réglementaires sont en cours. Pour le gaz et les aires de jeux, elles sont réalisées sur l'ensemble de la Commune nouvelle. Concernant l'électricité, elles sont réalisées sur les Communes déléguées de Ossé et Saint-Aubin du Pavail.
- La porte du foyer de football à Saint-Aubin du Pavail a été remplacée

MANIFESTATIONS - EVENEMENTS :

DATES	THEMES	ORGANISATION	HORAIRES - LIEU
Jusqu'au 15 juin	Exposition Urbex «Un monde suspendu»	Médiathèque L'OdySSÉE - Ossé	Aux horaires d'ouverture de la médiathèque
Du 7 avril au 16 juin	Exposition «INsect INSIDE» de Marc Georgeault	Centre d'art Les 3 CHA	Centre d'art Les 3 CHA
Mercredi 11 avril	Spectacle jeune public «BimBamBoom»	Mairie de Châteaugiron	15h30 - Jardins du Château
Vendredi 13 avril	Rencontre citoyenne «Aménagement du Grand Launay»	Mairie de Châteaugiron	19h - Mairie
Samedi 14 avril	Assemblée plénière du CMJC	Mairie de Châteaugiron	9h30 - Mairie
	Inauguration médiathèque L'OdySSÉE	Médiathèque L'OdySSÉE - Ossé	10h30 - Médiathèque
Dimanche 15 avril	Vide grenier APEL Sainte Croix	APEL Sainte Croix	Parking Hyper U
	Course cycliste Trophée du Pays de Châteaugiron Ossé	USC Cyclisme	Dès 13h45 - Ossé
Mardi 17 avril	Portes ouvertes école La Pince Guérière	Ecole La Pince Guérière	16h45/18h45
Vendredi 20 avril	Conférence débat «Les enfants et les écrans»	CCPC	20h30 - Tréma
	Cérémonie citoyenne - remise des cartes électorales aux jeunes de 18 ans	Mairie	18h - Château
Samedi 21 avril	Chasse aux oeufs «Croque ton lycée»	Mairie Châteaugiron	11h - Jardins école de musique
Samedi 5 mai	Course Marc Gomez	USC Cyclisme	Châteaugiron
Lundi 7 mai	Passage course Ar-Redadeg	Ar-Redadeg	6h30 / 7h30 - Châteaugiron centre
Mardi 8 mai	Cérémonie commémorative	Mairie de Châteaugiron	9h45 - départ du Château
		Mairie déléguée de Saint-Aubin du Pavall	9h15 - Monument aux morts
		Mairie déléguée de Ossé	11h45 - Monument aux morts
Samedi 19 mai	Nuit des Musées - Nocturne centre d'art Les 3 CHA	Centre d'art Les 3 CHA	18h/23h
Jeudi 24 mai	Portes Ouvertes école maternelle le Centaure	Ecole	17h/19h - Le Centaure
Samedi 26 mai	Atelier manuel avec Marc Georgeault	Centre d'art Les 3 CHA	10h/22h - Centre d'art
Samedi 26 et dimanche 27 mai	Festival Pav'Art - Saint-Aubin du Pavall	Association Les Fées roses / la Grange	Centre de Saint-Aubin
Dimanche 27 mai	Braderie puériculture	APE Châteaugiron	Parking Hyper U

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2018

Le Conseil municipal approuve le Procès-Verbal à 49 voix pour et 2 contre (Monsieur Dominique KACZMAREK et Madame Evelyne JAOUANNET).

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances :

- Par décision 18-D-016 du 21 mars 2018 relatif à l'institution d'une régie d'avance pour l'opération « argent de poche » de la Mairie de Châteaugiron. Cette régie est installée à la mairie de Châteaugiron, Hôtel de ville, 35410 Châteaugiron et est utilisée pour la rétribution des jeunes participant à l'opération « argent de poche ». Les dépenses sont payées en numéraire. Un fonds de caisse d'un montant de 20 € est mis à disposition du régisseur. Le montant maximum de l'avance autorisée est fixé à 1 200 €.

- Par décision 18-D-021 du 5 mars 2018 relatif au marché de fourniture pour la fourniture de denrées alimentaires de la restauration municipale, lot 5 (produits surgelés), considérant la modification des coordonnées bancaires du fournisseur. Le présent avenant n° 1 porte sur la modification des coordonnées bancaires du fournisseur, SAS SIRF.

- Par décision 18-D-024 du 19 mars 2018 relatif au marché de travaux pour la viabilisation T2 de la ZAC de l'Yaigne à Ossé, commune de Châteaugiron, lot 1(Terrassement – voirie - assainissement EP/EU - travaux divers), considérant la déclaration de sous-traitance pour des travaux de fourniture et mise en œuvre de gabions sur la phase 1 à l'entreprise SAS France MACCAFERRI, la sous-traitance des travaux, de fourniture et mise en œuvre de gabions est attribuée à l'entreprise SAS France MACCAFERRI sur la phase 1 et s'élève à 26 900 € HT, soit une diminution d'autant du montant du marché LEMÉE TP pour le lot 1.

- Par décision 18-D-025 du 19 mars 2018 relatif au marché de travaux pour la viabilisation T2 de la ZAC de l'Yaigne à Ossé, commune de Châteaugiron, lot 1(Terrassement – voirie - assainissement EP/EU - travaux divers), considérant la déclaration de sous-traitance indirecte pour des travaux de mise en œuvre de gabions sur la phase 1 à l'entreprise CARLUCCI COSTRUZIONI SRL, la sous-traitance indirecte des travaux de mise en œuvre de gabions est attribuée à l'entreprise CARLUCCI COSTRUZIONI SRL sur la phase 1 et s'élève à 23 100 € HT, soit une diminution d'autant du montant du marché LEMÉE TP pour le lot 1.

- Par décision 18-D-026 du 21 mars 2018 relatif à une autorisation précaire et révocable pour l'exploitation de parcelles agricoles, considérant que la commune de Châteaugiron est propriétaire, au titre de son domaine privé, de parcelles agricoles acquises dans le cadre de ses compétences en matière d'urbanisme ; que ces parcelles pourraient être destinées à recevoir des équipements d'intérêt collectif à moyen terme ; et qu'en application de l'article L.411-2 (3°) du Code rural, la collectivité souhaite louer à titre précaire et révocable dans l'attente de leur affectation ultérieure ; il est mis à disposition du preneur qui l'accepte, à titre précaire et révocable, le bien suivant : Parcelle cadastrée section ZA n°480 sis sur la commune de Châteaugiron (35410) lieu-dit la Gaudinai pour une superficie de 38 588 m² pour une durée précaire de 12 mois à compter rétroactivement du 1^{er} octobre 2017. Une convention est consentie moyennant une redevance d'occupation annuelle de 150 € par hectare, montant révisé chaque année suivant le dernier indice de fermage connu, publié sur le site du ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt. Le bénéficiaire s'engage à acquitter les impôts et taxes à la charge des locataires conformément aux textes en vigueur, ainsi qu'à contracter les assurances qui lui incombent. Les conditions de cette mise à disposition sont précisées dans une autorisation précaire et révocable qui sera signée par la Mairie de Châteaugiron et Monsieur Marcel GRUEL.

- Par décision 18-D-028 du 23 mars 2018 relatif au marché de travaux pour la restauration des lucarnes et couvertures du château, lot 1 (maçonnerie, pierre de taille), considérant la déclaration de sous-traitance pour des travaux de montage, démontage, location d'échafaudages sur les phases 1 à 6 à l'entreprise ALTI-LOC ECHAFAUDAGES ; la sous-traitance des travaux de montage, démontage, location d'échafaudages est attribuée à l'entreprise ALTI-LOC ECHAFAUDAGES sur la globalité du marché et s'élève à 184 999.73 €, soit une diminution d'autant du montant du marché MAISON GREVET pour le lot 1.

- Par décision 18-D-029 du 27 mars 2018 relatif au marché de travaux pour la réfection du terrain stabilisé et arrosage du terrain d'honneur du stade de football, lot 1 (réfection du terrain stabilisé et aménagement des abords), considérant qu'après analyse des offres, l'entreprise SARL CHUPIN ESPACES VERTS a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, le marché est attribué à SARL CHUPIN ESPACES VERTS pour le lot 1, réfection du terrain stabilisé et aménagements des abords. Le montant total des travaux s'élève à 49 683 € HT. Le prix du marché est ferme et actualisable selon les modalités définies à l'article 10 de la lettre de consultation valant acte d'engagement. La durée globale du marché est de 11 semaines, compris les 4 semaines de préparation du chantier. Les travaux démarreront à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux. Ils devront être réalisés entre le lundi 11 juin et le vendredi 27 juillet 2018.

- Par décision 18-D-030 du 27 mars 2018 relatif au marché de travaux pour la réfection du terrain stabilisé et arrosage du terrain d'honneur du stade de football, lot 2 (mise en place d'un arrosage intégré sur le terrain d'honneur), considérant qu'après analyse des offres, l'entreprise AQUASSYS DOL FORAGE a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, le marché est attribué à l'entreprise AQUASSYS DOL FORAGE pour le lot 2, mise en place d'un arrosage intégré sur le terrain d'honneur. Le montant total des travaux s'élève à 23 408.70 € HT. Le prix du marché est ferme et actualisable selon les modalités définies à l'article 10 de la lettre de consultation valant acte d'engagement. La durée globale du marché est de 11 semaines, compris les 4 semaines de préparation du chantier. Les travaux démarreront à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux. Ils devront être réalisés entre le lundi 11 juin et le vendredi 27 juillet 2018.

- Par décision 18-D-031 du 27 mars 2018 relatif au marché de travaux pour la construction de locaux foot et croc'loisirs, lot 2 (charpente bois), considérant qu'aucune offre n'a été réceptionnée pour le lot 2 charpente bois, ce lot est de nouveau déclaré infructueux et par conséquent trois entreprises ont été contactées pour établir un devis. Il en résulte que l'entreprise CEB Charpente a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour le lot 2. Le marché est attribué à l'entreprise CEB Charpente. Le coût du marché s'élève à 14 831.49 € HT ; Le délai global de l'opération est de 11 mois.

- Par décision 18-D-032 du 27 mars 2018 relatif au marché de travaux pour la construction de locaux foot et croc'loisirs, lot 4 (menuiseries extérieures aluminium), considérant qu'après analyse des offres, l'entreprise SARL AMCP a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, le marché de travaux est attribué à l'entreprise SARL AMCP pour le lot 4. Le coût du marché s'élève à 17 524 € HT et est révisable selon les modalités de l'article 4.2 du CCAP. Le délai global de l'opération est de 11 mois.

- Par décision 18-D-033 du 27 mars 2018 relatif au marché de travaux pour la construction de locaux foot et croc'loisirs, lot 12 (serrurerie), considérant qu'après analyse des offres, l'entreprise SARL ODM a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, le marché de travaux est attribué à l'entreprise SARL ODM pour le lot 12. Le coût du marché s'élève à 13 290 € HT et est révisable selon les modalités de l'article 4.2 du CCAP. Le délai global de l'opération est de 11 mois.

Concessions :

- Par décision 18-D-022-1544 du 12 mars 2018, vu la demande présentée par Madame Sabrina VEILLON, domiciliée 2 Paul Le Flem à Chateaugiron, tendant à obtenir une concession en caverne dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture familiale des membres de sa famille. La concession n° 1544, caverne n° 505 est accordée au titre de concession nouvelle à compter du 10/03/2018 pour une durée de 15 ans, moyennant la somme de 180 €.

- Par décision 18-D-023-1545 du 13 mars 2018, vu la demande présentée par Monsieur Alan BEN HADDOU, domicilié 3 rue des lilas à Chateaugiron, tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture familiale de la famille BEN HADDOU. La concession n° 1545, emplacement n°96 au cimetière paysager et arboré de La Roche est accordée au titre de concession nouvelle à compter du 13/03/2018 pour une durée de 30 ans, moyennant la somme de 240 €.

- Par décision 18-D-027-672 du 22 mars 2018, vu la demande présentée par Monsieur Charles GAUTIER, domicilié 7 rue de l'ancienne gare à Orgères, tendant à obtenir le renouvellement de la concession n°672, délivrée le 1^{er} mars 1968 à Madame GAUTIER née DEFORGES Marie-Josèphe, concessionnaire originel. Le renouvellement de la concession n° 672, emplacement 4-02-18 au cimetière Alexis Garnier est accordé à compter du 01/03/2018 pour une durée de 15 ans, moyennant la somme de 120 €.

- Par décision 18-D-034-1546 du 05 avril 2018, vu la demande présentée par Madame Yvonne BATAIS, domiciliée 54 rue des rosiers à Chateaugiron, tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture familiale de la famille BATAIS La concession n° 1546, emplacement n°98 au cimetière paysager et arboré de La Roche est accordée au titre de concession nouvelle à compter du 03/04/2018 pour une durée de 30 ans, moyennant la somme de 240 €.

Arrêtés :

- Nomination d'un régisseur (Madame Marion TIREAU) et d'un suppléant (Monsieur Etienne JEGOU) pour la régie d'avance « Argent de poche »
- Ouverture temporaire du camping municipal « Les Grands Bosquets » du 29 mai 2018, 9h00 au 16 septembre 2018, 9h00.

DECISIONS DU MAIRE EN MATIERE DE DIA (DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER)

Référence dossier	Date dépôt	Coordonnées pétitionnaire principal	localisation	Nature	decision
DIA 035069 18 P0040	02/03/2018	LOUIS JULIEN et ODILE 13 ROUTE DE TAYEE 35410 CHATEAUGIRON	13 ROUTE DE TAYEE SAINT AUBIN DU PAVAIL	Terrain	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0041	07/03/2018	SAS VIABILIS AMENAGEMENT rue de la Terre Victoria Parc Edonia Bâtiment A 35760 SAINT-GREGOIRE	15 rue Max Jacob Lotissement Lann Braz 4 lot 27	Terrain	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0042	05/03/2018	SAS VIABILIS AMENAGEMENT rue de la Terre Victoria Parc Edonia Bâtiment A 35760 SAINT-GREGOIRE	11 rue Annaig Renault Lotissement Lann Braz 4 lot 30	Terrain	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0044	12/03/2018	SNC MONTGAZON 38 RUE OCTAVE FEUILLET 44000 NANTES	16 RUE DES GRANDS CHENES	Terrain	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0045	15/03/2018	SAS VIABILIS AMENAGEMENT RUE DE LA TERRE VICTORIA PARC EDONIA BAT. A 35760 SAINT GREGOIRE	66 RUE GLENMOR Lot. LANN BRAZ 4 LOT 39	Terrain	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0046	16/03/2018	SARL ZAC DE LA PERDRIOTAIS 19 RUE DE VIENNE 75801 PARIS CEDEX 08	11 RUE DU GRAAL ZAC de la Perdriotais lot 8-11	Terrain	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0047	07/03/2018	SARL FABIO 17 RUE SAINT NICOLAS 35410 CHATEAUGIRON	17 - 19 RUE SAINT NICOLAS	Fds de commerce	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0057	29/03/2018	HECKER Michel La Sillandais 35310 CHAVAGNE	29 rue Marie de Kerstrat Lotissmnt Lann Braz 4 lot 104	Terrain	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0058	29/03/2018	SAS VIABILIS AMENAGEMENT rue de la Terre Victoria Parc Edonia Bâtiment A 35760 SAINT-GREGOIRE	14 rue Marie de Kerstrat Lotissmnt Lann Braz 4 lot 12	Terrain	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0059	05/04/2018	SAS VIABILIS AMENAGEMENT RUE DE LA TERRE VICTORIA 35760 SAINT-GREGOIRE	4 rue Ernest Renan Lotissement Lann Braz 4 lot 56	Terrain	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0060	22/03/2018	NEVEU, VOLATAIRE Gwenaël, Corinne la hazais Saint-Aubin du Pavail CHATEAUGIRON	13 RUE DE LA MADELEINE	Appartement	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0061	30/03/2018	VIABILIS AMENAGEMENT RUE DE LA TERRE VICTORIA 35760 SAINT GREGOIRE	19 rue Max Jacob Lotissement Lann Braz 4 lot 29	Terrain	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0062	30/03/2018	GRUEL MARCEL LA GAUDINAIS 35410 CHATEAUGIRON	30 rue Ernest Renan Lotissement Lann Braz 4 lot 69	Terrain	Renonciation à préempter

QUESTION ORALE DE MONSIEUR DOMINIQUE KACZMAREK

« Lors du dernier Conseil municipal, Madame Jaouannet a posé une question concernant le montant de l'aide accordée aux sorties scolaires des écoles publiques.

Monsieur le Maire a répondu que les montants des aides avaient été débattus en commission et que le Conseil municipal n'était pas le lieu pour discuter de chaque montant attribué. Que le rôle du Conseil municipal était de voter les propositions des commissions.

Ces propos n'ont pas été retranscrits dans le procès-verbal qui nous a été présenté aujourd'hui, c'est pourquoi nous avons voté contre.

De plus, chaque commission réunit en moyenne moins de 20 % des élus. Nous pensons que le Conseil municipal est l'instance démocratique où toute question doit pouvoir être débattue, ce doit être un lieu d'échanges entre tous les élus et non une simple chambre d'enregistrement.

Concernant les commissions, nous avons à plusieurs reprises demandé à recevoir les documents préparatoires en amont de la réunion, afin de pouvoir la préparer. Nous pensons en effet, que notre mission d'élu n'est pas d'imposer notre opinion personnelle sur un sujet mais de représenter des citoyens qui peuvent avoir un avis divergent. Dans les conditions actuelles, aucune concertation préalable n'est possible et l'argument qui consiste à lier notre droit à la parole à notre éventuelle participation en commission est sans fondement juridique.

Nous réaffirmons donc ce soir que tous les élus devraient pouvoir exposer leur point de vue, lors du Conseil municipal. Depuis des mois, dans une perspective de Démocratie Participative, nous tentons de dialoguer dans le calme et sans animosité, mais chacune de nos questions est reçue comme une attaque. Ce qui réduit finalement le Conseil municipal à un lieu de vote.

Nous sommes en désaccord avec les propos tenus par Monsieur le Maire, lors du dernier Conseil municipal, qui confirment de fait l'absence de débats contradictoires en séance. Nous espérons ne pas être les seuls.

Et afin de marquer notre total désaccord avec cette vision de la démocratie, nous quittons ce Conseil municipal ».

Monsieur Dominique KACZMAREK et Madame Evelyne JAOUANNET quittent le Conseil municipal à 20h45 avant la présentation du bordereau n°1. Le nombre de présents passe alors de 40 à 38 et le nombre de votants de 51 à 49.

INSTITUTIONNEL

📌 1. Modification des statuts du Pays de Châteaugiron Communauté dans le cadre de la compétence « GEMAPI » - Adhésion à l'EPTB Vilaine

Rapporteur : Madame Marielle DEPORT

Par délibération n°2017/11/06/01 en date du 6 novembre 2017, le Conseil du municipal a approuvé la modification des statuts du Pays de Châteaugiron Communauté intégrant la compétence GEMAPI.

Par délibération n° 2018/03/12/01 en date du 12 mars 2018, le Conseil municipal a approuvé la prise des compétences facultatives suivantes par le Pays de Châteaugiron Communauté :

- Animation et portage du SAGE et participation aux missions d'un EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin).
- Gestion d'ouvrages structurants multi-usages à dominante hydraulique.

En complément de ces deux délibérations, il est demandé au Conseil municipal de délibérer afin de valider l'adhésion du Pays de Châteaugiron Communauté à l'EPBT Vilaine.

Vu la délibération n°2018-02-01 du Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal:

- **approuve l'adhésion du Pays de Châteaugiron Communauté à l'EPBT Vilaine**
- **autorise Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.**

URBANISME ET TRAVAUX

📌 2. Convention avec le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine pour l'aménagement de l'avenue de Piré sur Seiche

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BELINE

Par courrier en date du 22 mars 2018, le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine a transmis à la commune une convention relative à la réalisation des travaux de l'avenue de Piré et du boulevard du château (Annexe 1.2). Cette opération, s'inscrit dans le cadre des travaux d'aménagement de l'avenue de Piré, programmés en 4 tranches depuis 2014.

Une section du boulevard du Château concernée par l'aménagement est la route départementale n°34.

Cette convention (Annexe 2.2), consultable en mairie, a pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières dans lesquelles cet aménagement est réalisé.

Elle valide les aménagements prévus, fixe les modalités techniques de réalisation des travaux. Une subvention pour les « enrobés » de 13 500 € est éligible pour cette opération.

Il est à noter que ces travaux ont d'ores et déjà débuté, un accord ayant été donné par le Conseil général pour démarrer l'opération.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal:

- **approuve la convention,**
- **autorise le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.**

FINANCES

📌 3. Garantie d'emprunt à l'OGEC de Sainte-Croix

Rapporteur : Monsieur Philippe LANGLOIS

Par délibération n° 2017/11/06/09 du 6 novembre 2017, le Conseil Municipal a donné son accord pour garantir à hauteur de 50% un emprunt prévu par l'OGEC de l'école Sainte-Croix dans le cadre des travaux de construction d'une cuisine scolaire et de la restructuration des circulations.

Cet accord portait sur un financement de 2 000 000 € proposé par la Caisse d'Epargne d'une durée de 18 ans au taux de 1.33%.

Après actualisation du plan de financement, l'OGEC a sollicité auprès de la Caisse d'Epargne un montant d'un emprunt supérieur à savoir 2 400 000 €. Hormis le montant, les conditions de prêt restent inchangées avec une durée de 18 ans et un taux d'emprunt fixe de 1.33%.

Compte tenu de ces modifications, le Conseil municipal est de nouveau sollicité pour donner son accord sur la garantie d'emprunt sollicitée par l'OGEC Sainte-Croix. Afin de valider la proposition de financement, le prêteur souhaite que la commune se porte garant à hauteur de 41,67% du montant soit 1 000 000€. Le montant garanti reste identique mais le pourcentage passe de 50% à 41.67%.

La commune respectant les obligations légales du Code général des collectivités territoriales en matière de garantie d'emprunt, elle peut accepter la demande de garantie d'emprunt de l'OGEC de l'école Sainte-Croix.

**Vu les articles L2252-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° 2017/11/06/09 du 6 novembre 2017,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 26 avril 2017,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal:

- **donne son accord sur la garantie d'emprunt sollicitée par l'OGEC à hauteur de 41,67% du prêt proposé par la Caisse d'Epargne soit un montant garanti de 1 000 000€,**
- **autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat et les pièces relatifs à cette garantie d'emprunt.**

📌 4. Création de tarifs pour la location de la salle « Le Courtil » - Commune déléguée de Ossé

Rapporteur : Monsieur Joseph MÉNARD

Dans le cadre de l'ouverture de la nouvelle médiathèque sur le territoire de la commune déléguée d'Ossé, une nouvelle salle sera mise à la location des associations et particuliers castelgironnais.

Afin de valider la location de cette salle nommé « Le Courtil » d'une capacité d'accueil maximale de 30 personnes, des tarifs doivent être votés par le conseil municipal.

Les modalités de location sont précisées dans le règlement intérieur de la salle.

La nouvelle grille tarifaire est jointe à la note de synthèse (annexe 1.4).

Monsieur Joseph MÉNARD propose que la capacité d'accueil maximum soit de 40 personnes.

La proposition de Monsieur Joseph MÉNARD est validée.

Monsieur Thierry SCHUFFENECKER demande si la location de cette salle est possible aux personnes extérieures à la commune.

Monsieur Joseph MENARD répond que cette salle est destinée aux familles de Ossé en priorité.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu la délibération n°2012-8-4 du Conseil municipal en date du 28 septembre 2012,
 Vu les délibérations n° 2014-10-04 du Conseil municipal en date du 29 septembre 2014 et n° 2014-12-16 en date 18 décembre 2014 qui approuvent les tarifs en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015,
 Vu la délibération n°46.15 du Conseil municipal en date du 9 novembre 2015 approuvant les tarifs communaux,
 Vu la délibération n° 2015-41 du Conseil municipal en date du 1^{er} juin 2015 approuvant les tarifs de location de la nouvelle salle polyvalente,
 Vu la délibération n°2017/11/06/18 du Conseil municipal en date du 6 novembre 2017 approuvant les tarifs de location des salles en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018.
 Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 21 février 2018,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal:

- valide la nouvelle grille tarifaire de location des salles communales applicable à compter du 1^{er} avril 2018.

CULTURE – PATRIMOINE - TOURISME

5. Demande de subvention auprès de la DRAC dans le cadre de l'extension des horaires d'ouverture de la médiathèque de Ossé

Rapporteur : Madame Catherine TAUPIN

La médiathèque de Ossé va emménager prochainement au sein de nouveaux locaux réhabilités et aménagés spécifiquement pour permettre d'accueillir les publics dans de meilleures conditions. La surface d'accueil passera ainsi de 50 m² à 270 m². La population totale INSEE de la commune déléguée de Ossé est de 1 201 habitants au 01/01/2018.

Les horaires d'ouverture vont également être modifiés afin d'accueillir davantage de public et de répondre aux besoins des habitants.

Horaires actuels et nouveaux horaires proposés - augmentation de 4 heures (passage de 10 h à 14h d'ouverture hebdomadaire) :

Jour	Situation actuelle		Nouveaux horaires	Nombre d'heures
	Horaires	Nombre d'heures		
Lundi	15h30-18h30	3h	15h30-18h30	3h
Mercredi	16h30-18h30	2h	15h30-18h30	3h
Jedi	fermée	-	15h30-18h30	3h
Vendredi	15h30-18h30	3h	15h30-18h30	3h
Samedi	10h30-12h30	2h	10h30-12h30	2h
TOTAL		10h	TOTAL	14h

L'extension des heures d'ouverture nécessite un renfort de personnel.

L'actuelle responsable de la médiathèque est à temps partiel, 27 heures par semaine soit 0,77 ETP. Elle ne souhaite pas augmenter son temps de travail.

L'agent en charge de l'accueil à la mairie déléguée de Ossé travaille à la médiathèque depuis septembre 2017 à hauteur de 7,5 heures par semaine, dans le cadre de la préparation à l'emménagement et au renfort de la responsable pour les animations scolaires.

L'extension des horaires d'ouverture pourrait être assurée par cet agent, en augmentant son temps de travail consacré à la médiathèque, qui serait de 12h hebdomadaire au total. Il s'agit d'un agent titulaire de la fonction publique territoriale, catégorie C de la filière administrative.

Le nombre d'ETP supplémentaire serait donc de 0,34 ETP soit un coût supplémentaire de 11 200 € par an.

- **Plan de financement sur 5 ans**

Dépense supplémentaire	Aide de la DRAC les 3 premières années	Reste à la charge de la ville
11 200 €/an	50% soit 5 600 €/an	5 600 €/an

Dépense supplémentaire	Aide de la DRAC les 2 dernières années	Reste à la charge de la ville
11 200 €/an	25% soit 2 800 €/an	8 400 €/an

Madame Stéphanie GUERRY demande si les horaires seront revus suite à l'arrêt des Temps d'Activités Périscolaires à la rentrée de septembre 2018.

Madame Catherine TAUPIN répond par l'affirmative, sans changer le nombre total d'heures d'ouverture.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal:

- **approuve l'extension des horaires d'ouverture de la médiathèque de Ossé, pendant 5 ans minimum**
- **sollicite les subventions auprès de la DRAC sur une période de 5 ans,**
- **autorise Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.**

ENFANCE-JEUNESSE

6. Enfance jeunesse – tarifs séjours été 2018

Rapporteur : Madame Véronique BOUCHET-CLÉMENT

En 2018, dans le cadre de leurs projets éducatifs, les accueils de loisirs et l'Espace Jeunes proposent plusieurs séjours au cours de l'été.

Pour les accueils de loisirs, quatre séjours sont prévus :

- Du mardi 24 au vendredi 27 juillet, pour Croc Loisirs et la Fabrik, en partenariat avec la CSF de Ossé : un séjour de 4 jours, 3 nuits à la base de loisirs de Brûlon.
- Du mardi 21 au vendredi 24 août, pour Croc Loisirs : séjour de 4 jours, 3 nuits à la Ruée Vers l'air à Guignen.
- Du lundi 27 au vendredi 31 août, pour la Fabrik : séjour de 5 jours, 4 nuits à Carnac.

L'Espace Jeunes le Bis propose deux séjours :

- Du lundi 16 au samedi 21 juillet, séjour de 6 jours, 5 nuits à Carnac.
- Du lundi 6 au vendredi 11 août, séjour de 6 jours, 5 nuits à Telgruc Sur Mer.

Les grilles tarifaires proposées en 2018 sont calculées en fonction des coûts de revient des séjours hors charges de personnel.

	Inf ou égal à 950 €	Entre 950 et 1200 €	Entre 1200 et 1500 €	Entre 1500 et 2500 €	Supérieur à 2500 ou NC	CCPC	Ext CCPC
4j/3nuits Croc Loisirs/La Fabrik	90	100	120	140	160	175	195
5j/4 nuits La Fabrik	110	120	140	165	190	210	230
6j/5 nuits Le Bis	195	205	220	240	260	285	300

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Vu l'avis favorable de la commission enfance jeunesse du 20 février 2018,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal:

- approuve les tarifs des séjours.

EXCEPTIONNEL - VOEUX

🔑 7. Tirage au sort des jurés d'Assises

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BELINE

En application du code de Procédure pénale, le Préfet invite chaque année les communes désignées à tirer au sort sur les listes électorales de la commune un certain nombre de personnes destinées à figurer sur la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés pour l'année suivante.

Ainsi, le nombre de jurés de cour d'assises figurant sur la liste annuelle a été fixé à 900 pour le Département d'Ille-et-Vilaine par arrêté ministériel.

Par arrêté du 15 février 2018, le Préfet d'Ille & Vilaine a fixé à 8 le nombre de jurés pour la commune nouvelle de Châteaugiron. Le nombre de personnes tirées publiquement au sort devra être le triple de celui fixé par arrêté.

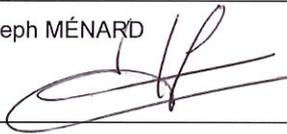
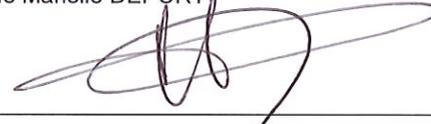
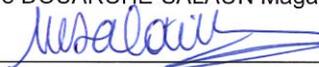
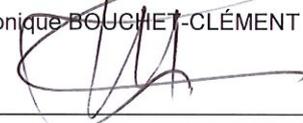
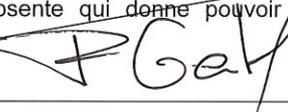
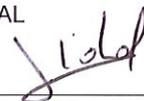
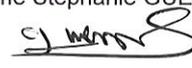
Le Conseil municipal a donc procédé au tirage au sort de 24 personnes à partir de la liste générale des électeurs. Ne pouvaient être désignés les électeurs qui n'auront pas atteint 23 ans le 31 décembre 2018, c'est-à-dire nés après le 31/12/1995 et tout électeur rayé de la liste pour quelque cause que ce soit.

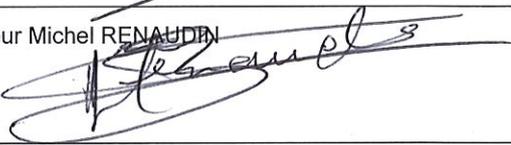
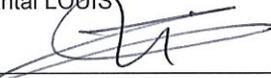
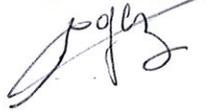
Cette opération ne donne pas lieu à délibération du Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Délibérations :

- 2018/04/09/01 Modification des statuts du Pays de Châteaugiron Communauté dans le cadre de la compétence « GEMAPI » - Adhésion à l'EPTB Vilaine
- 2018/04/09/02 Convention avec le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine pour l'aménagement de l'avenue de Piré sur Seiche
- 2018/04/09/03 Garantie d'emprunt à l'OGEC de Sainte-Croix
- 2018/04/09/04 Création de tarifs pour la location de la salle « Le Courtil » - Commune déléguée de Ossé
- 2018/04/09/05 Demande de subvention auprès de la DRAC dans le cadre de l'extension des horaires d'ouverture de la médiathèque de Ossé
- 2018/04/09/06 Enfance jeunesse – tarifs séjours été 2018

Monsieur Jean-Claude BELINE 	Monsieur Joseph MÉNARD 
Monsieur Jean-Pierre PETERMANN absent qui donne pouvoir à Monsieur Vincent CROCQ	Madame Marielle DEPORT 
Monsieur Yves RENAULT 	Monsieur Jean-Claude LEPRETRE 
Monsieur Vincent CROCQ	Madame DOUARCHE-SALAÜN Magalie 
Monsieur Philippe LANGLOIS 	Madame Catherine TAUPIN 
Madame Laëtitia MIRALLES	Madame Véronique BOUCHET-CLÉMENT 
Monsieur Thierry SCHUFFENECKER 	Monsieur Denis GATEL 
Madame Isabelle PLANTIN absente qui donne pouvoir à Madame Véronique BOUCHET-CLÉMENT	Madame Laurence LOURDAIS-ROCU absente qui donne pouvoir à Monsieur Thierry SCHUFFENECKER
Madame Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude BELINE 	Monsieur Daniel MARCHAND
Monsieur Christian BERNARD	Monsieur Christian NIEL absent qui donne pouvoir à Madame Marie-Françoise ROGER
Madame Marie Odile BOIVIN absente sans pouvoir	Monsieur Dominique DURAND absent sans pouvoir
Madame Sophie BRÉAL absente qui donne pouvoir à Madame Magalie DOUARCHE-SALAÜN	Madame Danièle BOTTE 
Monsieur Thierry PANNETIER	Madame Morgan VIDAL 
Monsieur Dominique PELHATE 	Madame Claudine DESMET 
Monsieur Olivier MARAIS absent qui donne pouvoir à Madame Stéphanie GUERRY	Madame Virginie LEFFRAY
Monsieur Christophe BUDOR absent sans pouvoir	Madame Stéphanie GUÉRRY 

Monsieur Hervé DIOT	Madame Laurence VILLENAVE
Monsieur Bruno VETTIER 	Madame Séverine MAYEUX absente qui donne pouvoir à Madame Laëtitia MIRALLES
Monsieur ERNAULT Jean-Marc absent sans pouvoir	Monsieur Bertrand TANGUILLE 
Monsieur René LOIZANCE absent qui donne pouvoir à Monsieur Bertrand TANGUILLE	Monsieur Michel RENAUDIN 
Monsieur Georges GUYARD 	Madame Chantal LOUIS 
Madame Marie AGEZ 	Monsieur Jean-Claude MADIOT absent qui donne pouvoir à Monsieur Denis GATEL
Madame Marie-Françoise ROGER	Monsieur Jean-François PROVOST absent qui donne pouvoir à Madame Sandrine PERRIER
Monsieur Erwan PITOIS	Madame Sandrine PERRIER
Monsieur Pascal GUISET 	Madame Nathalie GIDON 
Monsieur Alban MARTIN 	Madame Marion BELLIARD absente sans pouvoir
Madame Chrystelle HERNANDEZ 	Monsieur Dominique KACZMAREK
Madame Evelyne JAOUANNET	Madame Carine KUROWSKA absente sans pouvoir
Monsieur Vincent BOUTEMY	
PROCES VERBAL VALIDÉ LORS DE LA SÉANCE DU LUNDI 14 MAI 2018	

